

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du jeudi 6 octobre 2011 à 20 heures 30**

L'an deux mille onze, le jeudi six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de CASTELNAVET, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, PASIAN, THORIGNAC, REICHERT, MORA suppléante de Mr DUALE, TAJAN, Mrs BARATAULT, SEGAT, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, BONNET suppléant de Mr PESQUIDOUX, MAHUE.

Etaient absents et excusés : Mme RENAUDIN qui a donné procuration à Mme TAJAN, Mrs LABADIE, PAYROS, DUALE remplacé par Mme MORA, PESQUIDOUX remplacé par Mr BONNET.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 25 juillet 2011.

ORDRE DU JOUR :

- Admission en non valeur
- Modification tableau des emplois
- Formation des agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2012
- Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Questions diverses

Madame Nicole DUCLOS est nommée secrétaire de séance.

Admission en non valeur

Monsieur le Président donne connaissance aux membres du conseil communautaire de l'état de produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Trésorier.

Il s'agit de proposer l'admission en non valeur pour un montant de 140 Euros concernant la somme due par Monsieur LAMAIZIERE Jean-Louis.

Le conseil communautaire décide d'accepter l'admission en non valeur, 20 pour, 1 abstention.

Modification tableau des emplois

Monsieur TISON rappelle à l'assemblée le départ de Mademoiselle Isabelle BOOM fin juin. Ainsi, il propose de supprimer l'emploi d'agent Accueil de Loisirs Multi Accueil pour une durée de 21 heures hebdomadaires du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

De plus, il informe que les membres de la commission Ressources Humaines propose de diminuer d'1 heure le temps d'emploi de Madame Christine FAVRY suite à la fermeture d'une classe à l'école primaire d'Aignan.

Le conseil communautaire émet un avis favorable à ces modifications.

Formation des agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2012

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier adressé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) concernant la décision du parlement d'abaisser la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation et engendrera certainement des dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Monsieur le Président propose d'adopter un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

Le conseil communautaire émet un avis favorable.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI
- Et 10 commissaires titulaires

Cette commission exercera ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012.

La communauté de communes Terres d'Armagnac doit transmettre à la direction des finances publiques une liste de contribuables, en nombre double, permettant au directeur départemental de désigner les 10 commissaires et les 10 suppléants, cette liste fera l'objet d'une délibération de l'EPCI.

Au préalable, l'EPCI aura consulté tout ou partie de ses communes membres pour récolter leurs propositions qui devront également faire l'objet de délibérations des conseils municipaux.

Le conseil communautaire décide de créer une commission intercommunale des impôts directs

Questions diverses

- **Vote de crédits supplémentaires**

Monsieur le Président fait part du versement par le Département du Gers d'une part des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la traverse du bourg de Termes d'Armagnac.

Cette aide sera reversée à la commune de Termes d'Armagnac conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage signée en 2009.

Il propose de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES €	DEPENSES €
7473	Participation Département	14 170, 00	
678	Autres charges Exceptionnelles		14 170, 00
	TOTAL	14 170, 00	14 170, 00

Le conseil communautaire donne son accord.

- **Pays du Val d'Adour**

Monsieur le Président rappelle l'engagement dans l'élaboration du SCOT du Val d'Adour et la création du Syndicat Mixte. Le 1^{er} comité syndical, réuni le 27 septembre dernier a procédé à l'installation de celui-ci et a fixé les modalités d'élaboration du SCOT.

- **Commission Education, Enfance et Jeunesse**

Monsieur BARATAULT fait part de la réunion de la commission prévue le 13 octobre à 19 h 30 suivie à 20 h 30 d'un comité de pilotage sur les structures enfance jeunesse.

- **Commission Voirie et Développement Durable**

Monsieur DAGIEUX informe l'assemblée de la date de réception des travaux d'investissement fixée le 12 octobre prochain et précédée le 11 octobre d'une réunion de la commission.

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Président rappelle les différentes étapes, réunions organisées avec les conseils municipaux et entre les bureaux des communautés de communes Terres d'Armagnac, Bas Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour.
Une discussion fait suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 10 octobre 2011 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 10 octobre 2011
Le Président
Michel SANSOT